



Paris le 12 septembre 2024

L'Institut Paris Region publie aujourd'hui l'étude
Les anciennes carrières souterraines en Île-de-France
Entre risques et opportunités d'aménagement

Le projet de SDRIF-E 2040 va se traduire par une densification sur certains territoires en renouvellement urbain comportant parfois des enjeux importants de risques sur des terrains sous-minés par des cavités et d'anciennes carrières souterraines. La gestion des risques, mais aussi **les opportunités d'aménagement** que peuvent offrir ces espaces constituent autant d'enjeux à intégrer dans les projets de renouvellement urbain.

Un héritage fort ancien

Les anciennes carrières souterraines sont liées à la richesse du sous-sol francilien en matériaux de construction. Dès l'époque gallo-romaine, le calcaire grossier, employé comme pierre à bâtir, le gypse, utilisé dans la fabrication du plâtre, et la craie, utilisée dans la fabrication de la chaux et du ciment, furent exploités à ciel ouvert, puis en souterrain.

L'intense exploitation de plusieurs siècles a laissé des vides très importants et très variés : de quelques centaines de m² à plusieurs centaines d'hectares, des hauteurs de galeries jusqu'à 18 mètres dans les carrières de gypse, des superpositions sur plusieurs niveaux...

394 communes franciliennes concernées par d'anciennes carrières souterraines

Les zones d'anciennes carrières souterraines (hors 77), couvrent environ 4 040 hectares avec principalement trois matériaux exploités : les calcaires grossiers, le gypse et la craie. Paris, et les départements de la petite couronne sont les plus impactés. La moitié des communes et arrondissements (73 sur 143) comporte d'anciennes carrières souterraines réparties sur 2 613 hectares, soit environ 3,5 % de la petite couronne. La grande couronne est aussi concernée, mais les surfaces sous-minées ne totalisent que 1 430 ha (0,4 % des surfaces départementales cumulées). En Seine-et-Marne d'anciennes carrières souterraines sont recensées sur près de 130 communes. En l'état actuel des connaissances, les différents inventaires révèlent que près **31 % des communes franciliennes (394), sont potentiellement exposées.**

Mieux connaître les risques liés aux cavités et mouvements de terrain

En fin d'exploitation, ces anciennes carrières sont le siège d'une évolution lente, mais inéluctable, entraînant des mouvements de terrain : effondrement à l'aplomb des cavités souterraines préexistantes (fontis), désordre ponctuel sous forme de dépressions à la surface du sol (affaissements). La connaissance fine de ces zones s'appuie sur les travaux des Inspections générales des carrières (IGC) de Paris et de Versailles qui assurent un très important travail d'études, de contrôle et de cartographie.

La prise en compte du risque dans l'aménagement constitue l'un des principaux axes de la politique française de prévention. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), Loi « Barnier » du 2 février 1995, ont vocation à maîtriser l'urbanisation sur ces zones à risques par des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Au 1^{er} janvier 2024, **34 Plans de prévention des risques** relatifs aux risques liés aux cavités souterraines et aux mouvements de terrain (PPRMT) et un Plan d'exposition aux risques (PER) ont été arrêtés en Ile-de-France **sur 47 communes**. Des zonages de risques pris au titre de l'article R111-3 du Code de l'urbanisme qui valent PPR, constituent des outils d'information et de prévention pour toute demande de permis de construire. 240 communes sont concernées en Ile-de-France (hors 77).

Saisir des opportunités d'aménagement et de valorisation

Rares sont les espaces sous-minés qui ne peuvent faire l'objet d'opérations d'aménagement. Ils présentent de nombreuses opportunités, comme en témoigne de nombreuses réalisations dans l'Est parisien. Face à des pressions foncières qui s'accroissent, leur préservation peut répondre à des enjeux de renaturation, d'amélioration du cadre de vie. Ce potentiel est reconnu dans le projet de SDRIF-E 2040, avec des objectifs de création ou d'extension d'espaces verts, mais aussi de préservation pour conforter l'armature verte régionale au sein de la ceinture verte.

De nombreuses cavités et anciennes carrières présentent un intérêt patrimonial industriel, architectural, scientifique ou géologique... L'absence d'inventaire et d'une politique de préservation, traduisant une faible reconnaissance par les institutions publiques ou scientifiques, conduit à leur disparition progressive lors de travaux de mise en sécurité.

L'étude complète à lire

[ICI](#)

et

150 ans d'espaces verts aménagés sur d'anciennes carrières
avec la Storymap *Mouvements de terrain* à consulter

[ICI](#)

Contact presse : Sandrine Kocki 01 77 49 75 78 / 06 07 05 92 20

www.institutparisregion.fr

